

Témoignage

E EGGER



NICOLAS NAVANT
Responsable Energie

EGGER PANNEAUX ET DÉCORS

Rion-des-Landes (40)

Pour l'étude d'opportunité

))) Nous nous sommes intéressés aux PPA début 2021, avant la crise énergétique, en partie grâce aux webinaires proposés par la Région. Notre volonté était de préparer l'après ARENH et maîtriser nos coûts.

Le sujet PPA étant spécifique et complexe, nous avons candidaté à l'AMI « Etude d'opportunité » en mai 2021 pour nous faire aider. Cette étude d'opportunité nous a aidés à définir nos critères et à convaincre en interne. En effet, personne n'était formé à ces sujets très particuliers. L'accompagnement de la Région a donc été déterminant dans le fait de réunir puis rassurer les parties prenantes. La Région nous a accompagnés pour faire le lien avec le bureau d'études puis les développeurs de centrale solaire.

La crise énergétique que nous vivons à ce jour nous a confortés dans cette démarche de maîtrise des coûts et à ce jour nous sommes en discussion avec des développeurs afin d'étudier divers projets.

« La Région a joué un rôle de facilitateur, de pédagogue, de médiateur. Sans son aide nous n'en serions pas à ce niveau ».

Pour plus d'informations)))

Industriels,
vous souhaitez en savoir plus sur l'AMI
et sa reconduction en 2023 ?

- > Pour les départements 19, 23, 24 et 87
Sylvie CHAPPELET - chargée de mission
05 55 45 00 23
sylvie.chappelet@nouvelle-aquitaine.fr
- > Pour les départements 16, 17, 79 et 86
Alice MONIER - chargée de mission
05 49 55 81 95
alice.monier@nouvelle-aquitaine.fr
- > Pour les départements 33, 40, 47 et 64
Marion PAPADOPOULO - chargée de mission
05 57 57 73 91
marion.papadopoulo@nouvelle-aquitaine.fr

les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

entreprises.nouvelle-aquitaine.fr



Photos : AdèleStock - Alan DURIF - Décembre 2022

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT)))

Electricité :

LES MARCHÉS FLAMBENT

Et si c'était le moment de passer au vert
avec la Région Nouvelle-Aquitaine ?



Appel à Manifestation d'Intérêt :
**CONTRATS D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ
PHOTOVOLTAÏQUE EN GRÉ À GRÉ**

NO GREEN CORPORATE PPA

NEO
TERRA



Les « GREEN CORPORATE PPA »

ou comment sécuriser votre facture sur 15 ans tout en participant à l'émergence de projets d'énergies renouvelables sur votre territoire

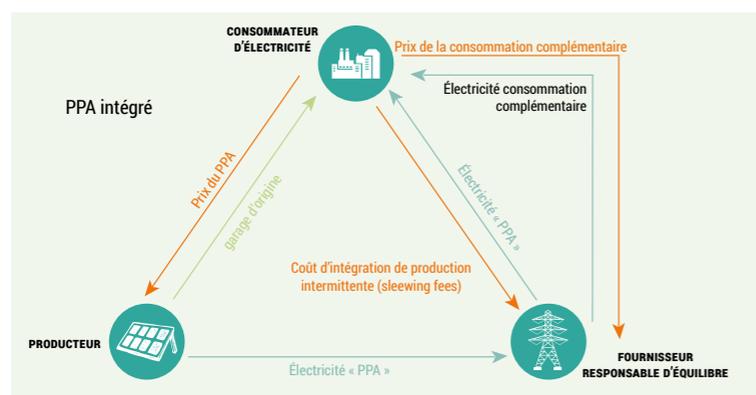
Les prix de l'électricité sur les marchés poursuivent leur escalade. Les prix de gros de l'électricité à 1 an en France ont battu, à l'été 2022, de nouveaux records à plus de 1 000 euros le mégawattheure (MWh). En 2021, les prix étaient d'environ 100 euros et les années précédentes, ils fluctuaient autour des 50 euros.

Face à une hausse qui s'annonce durable, il faut envisager des solutions tout aussi durables. C'est aujourd'hui le cas de l'électricité solaire. Quand les fournisseurs d'électricité ne s'engagent pas sur plus de 3 ans sur leurs prix de fourniture, l'énergie solaire, elle, permet une visibilité sur 15 ans ou plus.

Avec des prix, pour les centrales au sol, compris aujourd'hui entre 60 et 90 €/MWh, fixes sur 15 ans, l'énergie solaire est désormais plus que compétitive et permet d'allier transition énergétique et compétitivité des entreprises.

L'autoconsommation d'électricité photovoltaïque est ainsi de plus en plus plébiscitée. Mais celle-ci nécessite la mise à disposition par l'industriel, sur des dizaines d'années, d'un foncier de taille importante.

Les « GREEN CORPORATE PPA » - ou Contrats d'achat de gré à gré entre producteur d'électricité renouvelable et consommateur industriel - permettent de pallier cette difficulté : les industriels peuvent acheter directement leur électricité à un producteur d'électricité renouvelable.

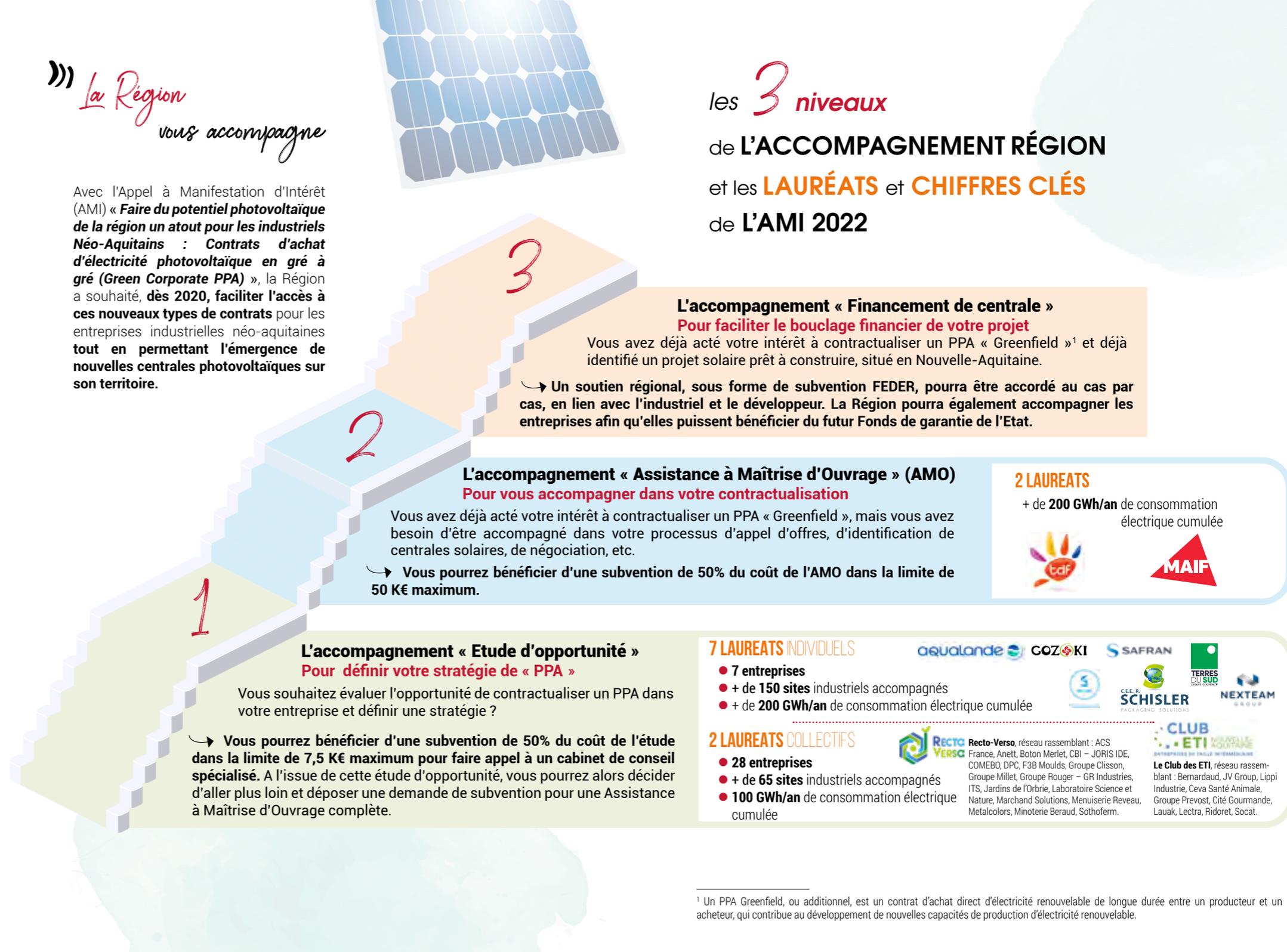


Ce nouveau type de contrat offre la possibilité de contractualiser l'achat d'une partie de sa consommation électrique avec des producteurs d'énergie sur des contrats long-terme garantissant un prix fixe de l'électricité sur 15 à 20 ans, tout en verdissant sa consommation énergétique.

Face au succès de ce type de montage, les projets solaires sont très demandés. Profitez de l'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine pour prendre un temps d'avance et mettre en place ce type de contrat au plus tôt !

))) La Région vous accompagne

Avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Faire du potentiel photovoltaïque de la région un atout pour les industriels Néo-Aquitains : Contrats d'achat d'électricité photovoltaïque en gré à gré (Green Corporate PPA) », la Région a souhaité, dès 2020, faciliter l'accès à ces nouveaux types de contrats pour les entreprises industrielles néo-aquitaines tout en permettant l'émergence de nouvelles centrales photovoltaïques sur son territoire.



les 3 niveaux

de L'ACCOMPAGNEMENT RÉGION

et les LAURÉATS et CHIFFRES CLÉS

de L'AMI 2022

L'accompagnement « Financement de centrale »

Pour faciliter le bouclage financier de votre projet

Vous avez déjà acté votre intérêt à contractualiser un PPA « Greenfield »¹ et déjà identifié un projet solaire prêt à construire, situé en Nouvelle-Aquitaine.

→ Un soutien régional, sous forme de subvention FEDER, pourra être accordé au cas par cas, en lien avec l'industriel et le développeur. La Région pourra également accompagner les entreprises afin qu'elles puissent bénéficier du futur Fonds de garantie de l'Etat.

L'accompagnement « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » (AMO)

Pour vous accompagner dans votre contractualisation

Vous avez déjà acté votre intérêt à contractualiser un PPA « Greenfield », mais vous avez besoin d'être accompagné dans votre processus d'appel d'offres, d'identification de centrales solaires, de négociation, etc.

→ Vous pourrez bénéficier d'une subvention de 50% du coût de l'AMO dans la limite de 50 K€ maximum.

2 LAUREATS

+ de 200 GWh/an de consommation électrique cumulée



L'accompagnement « Etude d'opportunité »

Pour définir votre stratégie de « PPA »

Vous souhaitez évaluer l'opportunité de contractualiser un PPA dans votre entreprise et définir une stratégie ?

→ Vous pourrez bénéficier d'une subvention de 50% du coût de l'étude dans la limite de 7,5 K€ maximum pour faire appel à un cabinet spécialisé. A l'issue de cette étude d'opportunité, vous pourrez alors décider d'aller plus loin et déposer une demande de subvention pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage complète.

7 LAUREATS INDIVIDUELS

- 7 entreprises
- + de 150 sites industriels accompagnés
- + de 200 GWh/an de consommation électrique cumulée



2 LAUREATS COLLECTIFS

- 28 entreprises
- + de 65 sites industriels accompagnés
- 100 GWh/an de consommation électrique cumulée



¹ Un PPA Greenfield, ou additionnel, est un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable de longue durée entre un producteur et un acheteur, qui contribue au développement de nouvelles capacités de production d'électricité renouvelable.